

L'administration communale d'Erezée procède au recrutement d'un employé en tant qu'antenne sociale dans le cadre du Plan Habitat permanent

Description de fonction

Travailleur social (H/F) à temps plein en tant qu'antenne sociale dans le cadre du Plan Habitat permanent

Missions

- Travail social

L'antenne sociale est un travailleur social, un agent de première ligne qui doit dès lors se rendre très régulièrement sur le terrain, établir un contact personnalisé et individualisé avec les résidents permanents et veiller à employer toute méthode propice à favoriser les rencontres avec ceux-ci.

- Accompagnement social individualisé

L'antenne sociale :

- Informe les résidents permanents sur le Plan HP, sur leurs droits et devoirs ainsi que sur les aides disponibles ; elle/il tient à jour un relevé de ces différents contacts et de la situation globale des personnes rencontrées ;

- Accompagne ceux qui souhaitent être relogés dans leurs démarches et développe avec eux un suivi axé sur la préparation au relogement (affiner leur projet de relogement ; prendre diverses dispositions par rapport au renon, à la recherche de mobilier, aux animaux ; favoriser une gestion en bon père de famille du futur logement) ;

- Accompagne ceux qui ne souhaitent pas être relogés, mais qui sont néanmoins en demande d'aide ; dans la mesure du possible, les relaie vers les institutions susceptibles de prendre en charge leur accompagnement ;

- Peut accompagner, à titre préventif, les personnes souhaitant s'installer à titre permanent dans les équipements HP, dans la recherche d'un logement situé en dehors des équipements ;

- Tient à jour des rapports de suivi sur les ménages accompagnés.

- Accompagnement post-relogement

L'antenne sociale :

- Dans les communes comptant entre 100 et 250 résidents permanents, assure obligatoirement l'accompagnement post-relogement des ménages relogés ; cet accompagnement pourra être modélisé en fonction des situations particulières, mais il

devra favoriser la durabilité du relogement, laquelle dépend principalement de la capacité des locataires à entretenir leur logement et à payer régulièrement le loyer et les charges ;

- Dans les communes comptant moins de 100 résidents permanents, assure facultativement l'accompagnement post-relogement des ménages relogés.

- Réseaux - partenariats - synergies

L'antenne sociale :

- Travaille en collaboration avec les autres acteurs du Plan HP ;

- Se constitue un réseau de partenaires de seconde ligne vers lesquels relayer les situations rencontrées (dans les domaines du logement, de la santé, de l'aide générale, de l'ISP, etc.) et avec lesquels créer des synergies en matière d'accompagnement et d'intégration des résidents permanents ;

- Tient à jour pour chaque équipement, des statistiques du nombre de résidents (domiciliés et non domiciliés), de la proportion locataires/propriétaires, des entrées et de l'origine des ménages arrivants, des sorties et de la destination des ménages partants;

- Participe, aux côtés du chef de projet, aux plateformes locales ou sous régionales traitant de thématiques qui présentent un lien avec sa mission d'accompagnement individualisé (ex : plateforme insertion socioprofessionnelle, réunions liées à l'élaboration ou au suivi du plan d'ancrage communal du logement, PCS...);

- Participe aux formations/interventions organisées par la Wallonie et veille à se tenir informé(e) des diverses matières pouvant l'aider dans sa mission d'accompagnement.

Conditions de recrutement

- Être détenteur au minimum d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) à orientation sociale (assistant social, éducateur, ...)
- Être âgé de 18 ans minimum à la date du dépôt des candidatures
- Être belge ou citoyen de l'Union européenne ou disposer d'un permis de séjour ou de travail
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- Pour les candidats masculins, être en règle par rapport aux lois sur la milice
- Être titulaire d'un permis de conduire (catégorie B) et disposer d'un véhicule personnel
- Être en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédant l'entrée en service
- Une expérience professionnelle d'un an minimum dans le domaine social est requise

- Avoir une maîtrise jugée suffisante de la langue française au regard de la fonction à exercer
- Réussir les épreuves de recrutement

Type de contrat

Contrat à durée indéterminée à temps plein (38h00/semaine).

Echelle de rémunération :

Echelle barémique B1 (minimum : 18.026,82 € et maximum 24.764,72 € annuel brut non indexé en fonction de l'ancienneté valorisable - index au 01/01/2015 = 1,6094)

Les candidatures

Elles doivent être envoyées par recommandé au plus tard le 10 juillet 2015 (date de la Poste faisant foi) à l'attention du Collège communal, rue des Combattants, 15 à 6997 EREZEE ou remises en mains propres contre accusé de réception.

Pour être recevables, elles devront comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Copie du (des) diplôme(s)
- Un extrait de casier judiciaire modèle 1 (datant de moins de 3 mois)

Les candidatures incomplètes ou reçues hors délai ne seront pas retenues. Celles ne répondant pas aux exigences reprises dans le profil seront déclarées irrecevables.

Epreuves

Epreuve écrite : Elle portera sur :

- La maîtrise des règles orthographiques et grammaticales de la langue française et sa capacité de synthèse et à rédiger
- La connaissance des bases sur le fonctionnement de l'institution communale

Epreuve orale :

Elle portera sur les motivations, l'évaluation des connaissances relatives au Plan HP et sur des cas pratiques de mise en situation professionnelle.

Chaque épreuve est éliminatoire comme suit : les conditions de réussite sont d'avoir obtenu 50% à chacune des épreuves et 60% à l'ensemble.

Renseignements

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Administration communale d'Erezée (086/32.09.19) pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.